



HAL
open science

La France des petites villes : des espaces en marge des dynamiques fonctionnelles ? Le cas du commerce de détail

Sophie Baudet-Michel, Nicolas Lebrun

► To cite this version:

Sophie Baudet-Michel, Nicolas Lebrun. La France des petites villes : des espaces en marge des dynamiques fonctionnelles ? Le cas du commerce de détail. Étienne Grésillon, Frédéric Alexandre, Bertrand Sajaloli. La France des Marges, Armand Colin, pp.312-318, 2016, Histoire Géographie Capes Agrégation, 978-2-200-61591-8. halshs-01436982

HAL Id: halshs-01436982

<https://shs.hal.science/halshs-01436982>

Submitted on 6 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La France des petites villes : des espaces en marge des dynamiques fonctionnelles ? Le cas du commerce de détail

Pour citer : Baudet-Michel S., Lebrun N., « La France des petites villes : des espaces en marge des dynamiques fonctionnelles ? Le cas du commerce de détail », in Grésillon E., Alexandre F., Sajaloli B. (ed), *La France des marges*, Col Histoire-Géographie, Capes Agrégation, Armand Colin, Paris, pp. 312-318

L'espace français s'appuie sur un maillage urbain très dense et hiérarchisé. A la tête du système urbain, la capitale et les métropoles occupent une place majeure d'interface avec le système monde. A l'autre bout de cette hiérarchie, les petites villes composent l'essentiel du tissu urbain : elles représentent 1986 des 2233 unités urbaines que compte l'espace français en 2013 mais seulement 11 millions d'habitants, autant que la métropole parisienne. En nous appuyant sur les deux catégories de petites villes « intégrées » et « isolées » (cf 1.2.) nous questionnerons la marginalité des petites villes à partir de leurs fonctions commerciales. Nous nous appuyerons sur la notion de marge telle que définie par Brunet (1995) comme limite, position de subordination, de périphérie. La marginalité étant alors « le caractère de ce qui ne fait pas pleinement partie du système ».

Après avoir discuté les caractéristiques (populationnelles, situationnelles, fonctionnelles, et dynamiques) des petites villes qui conduisent fréquemment à les appréhender comme des marges, nous mobiliserons l'entrée par les fonctions marchandes. L'échange marchand est en effet au cœur des fonctions urbaines et du rôle des villes comme lieu de centralité. Nous montrerons que la 2^e révolution commerciale (voir 2.1.) a d'abord laissé les petites villes aux marges des transformations du commerce de détail, mais les a ensuite pleinement incluses dans le processus de transformation et d'innovation du système urbain.

1. Les petites villes sont-elles des marges ?

Selon les institutions, les chercheurs, la taille de la petite ville varie de 2000 à 50000 habitants, englobant ainsi au seuil inférieur les bourgs¹ et au seuil supérieur les villes moyennes (Edouard, 2012). Les petites villes représentent 89% des unités urbaines, et donc une dimension majeure du maillage territorial de l'espace français, mais une part beaucoup plus faible de la population urbaine, 22% seulement. Leur croissance moyenne annuelle est de 0,43%, supérieure à celle de l'ensemble des unités urbaines françaises (0,4%) sur la période 1975-2014.

Pour Laborie (1997) la petite ville assure à la fois des fonctions de résidence, de service et de production et se distingue de la grande ville par l'impossibilité d'y réaliser des économies d'agglomération. On y trouve des commerces banals et les services privés les plus courants, permettant d'exercer une attractivité dans un rayon qui ne dépasse généralement pas 20 km (Mainet 2008).

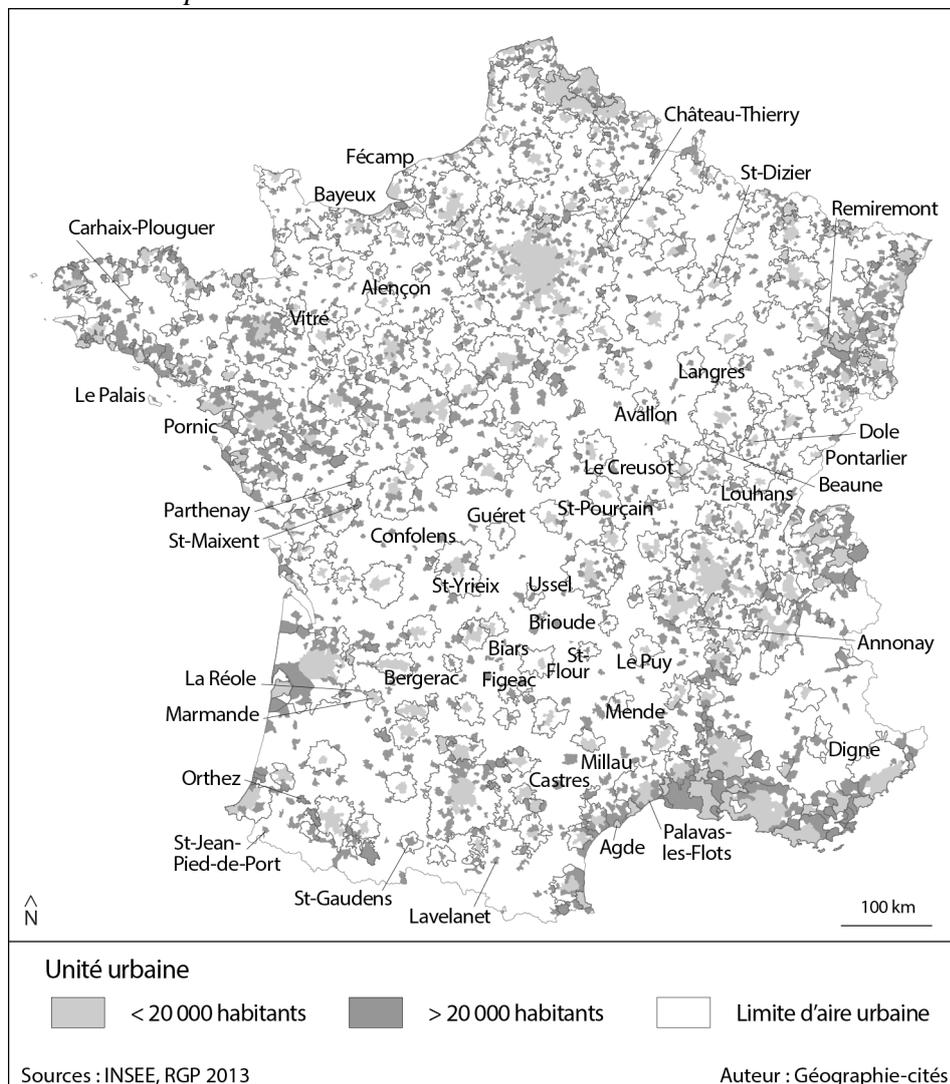
1.1. Les petites villes : en situation de marge géométrique par rapport aux grandes villes

Au sein de l'ensemble des petites villes, les auteurs distinguent deux catégories en fonction de leur localisation par rapport aux grandes villes : d'une part les petites villes « intégrées » au fonctionnement de plus grands organismes urbains (petites villes de la périphérie de

¹ le bourg se distingue du village par la tenue régulière d'un marché (Brunet, 1993)

l'agglomération ou de l'espace périurbain) ; d'autre part les petites villes isolées, éloignées des métropoles et des principaux couloirs d'urbanisation.

Carte 1 : Les petites unités urbaines en 2013



La carte permet de bien distinguer ces deux types de situation : les petites villes isolées apparaissent nombreuses en Picardie, Champagne, Bourgogne, Limousin, tandis que les petites villes intégrées se localisent dans la vallée du Rhône, du Rhin, en Pays-de-la-Loire, sur les littoraux bretons et méditerranéens. Dans les deux cas, la situation des petites villes les place en position géométrique de marges par rapport aux grandes villes : aux marges immédiates des grandes villes pour les petites villes intégrées, en marge des espaces métropolitains pour les villes isolées.

1.2. La distance à la grande ville : une situation qui permet au contraire aux petites villes de constituer des lieux de centralité

Pourtant, cette situation à la marge en terme de distance physique n'est pas nécessairement défavorable et permet au contraire aux petites villes de constituer des lieux de centralité qui ancrent les pratiques d'achats de leurs habitants. Pour aborder ce rapport ambiguë, nous distinguerons à nouveau les petites villes intégrées des petites villes isolées.

Le phénomène de métropolisation se traduit à l'échelon local par un mouvement d'expansion spatiale qui favorise l'incorporation des petites villes voisines dans l'aire de fonctionnement métropolitaine. Ce phénomène est bien visible (carte 1) pour les aires métropolitaines de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Grenoble, Strasbourg, Lille. Aragau (2008), Berger (2014), Berroir et al (2015), Boino (2001), Bonnin-Oliveira (2013) montrent que les petites villes « intégrées » des franges périurbaines de l'espace métropolitain polarisent une part de la croissance démographique, constituent des pôles d'emploi secondaires, satisfont une partie des besoins de la population du voisinage par la présence de commerce de proximité, de services publics. Ces petites villes « intégrées » entretiennent, par la mobilité des populations qui y résident, des liens étroits avec les autres espaces de l'aire métropolitaine. Fruits de la croissance métropolitaine elles se trouvent toutefois partiellement court-circuitées et marginalisées par la concurrence exercées pour des fonctions de plus haut niveau par les pôles spécialisés comme les centres commerciaux ou de loisirs, les pôles d'emplois principaux (technopôles, quartiers centraux d'affaires). Les stratégies de communication de ces petites villes des périphéries métropolitaines sont fréquemment orientées vers la valorisation de leur situation : Champ-sur-Drac à proximité de Grenoble fait état de sa situation de « *campagne aux portes de la ville* » (Mainet, 2011). Le caractère « naturel » et « préservé » de l'environnement est aussi mis en avant à Saint-André-lez-Lille, toute proche de Lille (Mainet, 2011).

Les petites villes isolées de l'espace rural sont à l'écart des axes principaux d'urbanisation. En dehors des espaces métropolitains, elles maillent le territoire du Limousin, de Bourgogne, de Champagne, de Picardie, Basse-Normandie. Souvent structurées autour d'un marché et elles offrent des services et commerces banals : banque, poste, école élémentaire, médecin généraliste, salon de coiffure, boucherie, boulangerie, épicerie qui répondent à la demande locale: ainsi en est-il de Digne, St-Gaudens, Orthez, Marmande, Parthenay, Vitré, Louhans, Guéret, Langres, Romorantin, Pontarlier, Avallon, Bayeux, Château-Thierry, Beaune (Laborie, 1997, p. 286). Ces petites villes isolées, parce qu'elles ne sont pas concurrencées dans leurs fonctions par une métropole proche ont un rôle essentiel pour les populations environnantes. Elles polarisent aussi l'emploi : Saint-Flour offre ainsi environ 5000 emplois, Millau 8000 emplois.

Toutefois, l'éloignement des espaces métropolitains, l'insertion dans des contextes démographiques décroissants, l'étranglement de la base fonctionnelle des petites villes isolées de l'espace rural les maintient à la marge du développement des espaces métropolitains et des cycles majeurs d'innovation.

1.3. L'étranglement des fonctions urbaines et des dynamiques récentes défavorables contribuent à faire de certaines petites villes des marges

Une des caractéristiques notables des petites villes est l'absence de diversité des fonctions urbaines. Les petites villes constituent des « *organismes élémentaires* » (Rocheport, 1960 in Edouard 2012) à la base d'une hiérarchie qui culmine avec les métropoles. Dans une vision descendante elles sont les simples relais des grandes villes, dépendantes des décisions prises dans les métropoles : à titre d'exemple, dans le domaine des activités commerciales, l'installation des grandes surfaces commerciales leur a fait perdre la maîtrise de leur activité commerciale et les a rendu dépendantes de décisions prises dans les métropoles où sont situés les sièges sociaux des grands acteurs de la distribution (Chaze, 2008). D'une manière générale, les petites villes ne disposent ni des ressources, ni des équipements, ni des effets de longue traîne qui leur permettrait de capter les cycles d'innovation qui caractérisent les espaces métropolitains. A ce titre, même si elles enregistrent les changements qui affectent

l'ensemble du système urbain, elles le font souvent avec retard, semblent de plus en plus court-circuitées dans la dynamique de hiérarchisation accrue qu'enregistrent les systèmes urbains. Dans cette perspective hiérarchique, « la » petite ville apparaît « *comme un objet de second rang, une forme « minimale » d'urbanité en géographie et plus largement dans le champ des sciences sociales* » (Périgois, 2008, in Edouard 2012). Kayser saisit dès 1972 la situation de ces petites villes isolées : « *Face au renforcement de la polarisation métropolitaine, le rôle des petites villes paraît périmé et leur déclin est souvent présenté comme inéluctable : autour d'elle la population des campagnes s'amenuise et vieillit, l'animation des marchés et foires s'éteint avec les mutations de l'environnement rural* ».

La spécialisation de plus de la moitié des petites villes dans une activité industrielle dominante jusque dans les années 1970 (Kayser, 1972) est devenue ensuite pour nombre d'entre elles source de déclin : Le Creusot et Hayange pour la sidérurgie, Alençon pour l'électroménager, Saint-Yriex-la Perche pour l'imprimerie, Lavelanet ou Remiremont pour le textile en sont des exemples. A partir du milieu des années 1970, ce sont à la fois les faibles ressources dont les petites entreprises industrielles de ces petites villes disposent pour s'adapter dans un environnement où la concurrence s'est accrue, que leur dépendance à l'égard de sièges sociaux qui les commandent qui a déterminé l'impossibilité de l'insertion dans les réseaux de la mondialisation et leur marginalisation progressive. Toutes les petites villes ne sont cependant pas dans ce cas, et Fererol (2014) montre que nombre de « vraies petites villes » du Massif central abritent des fleurons industriels : Ratier à Figeac, Andros à Biars, Pierre Fabres à Castres, Canson à Annonay, Louis Vuitton à St-Pourçain sur Sioule.

Certaines petites villes offrent des spécialisations touristiques. Elles sont fréquemment en situation marginale : insulaire (Le Palais, St-Martin de Ré), littorale (Etretat, Fécamp, Pornic, Arcachon, Hossegor, Palavas-les-Flots) ou montagnarde (St-Jean Pied-de-Port, Saint-Gervais, Saint-Etienne-de-Tinée). Leurs fonctions touristiques conduisent à un sur-équipement en commerces. Elles sont à la fois pleinement insérées dans les dynamiques actuelles de loisirs, et marginales car en somme il n'y a qu'une partie de l'année.

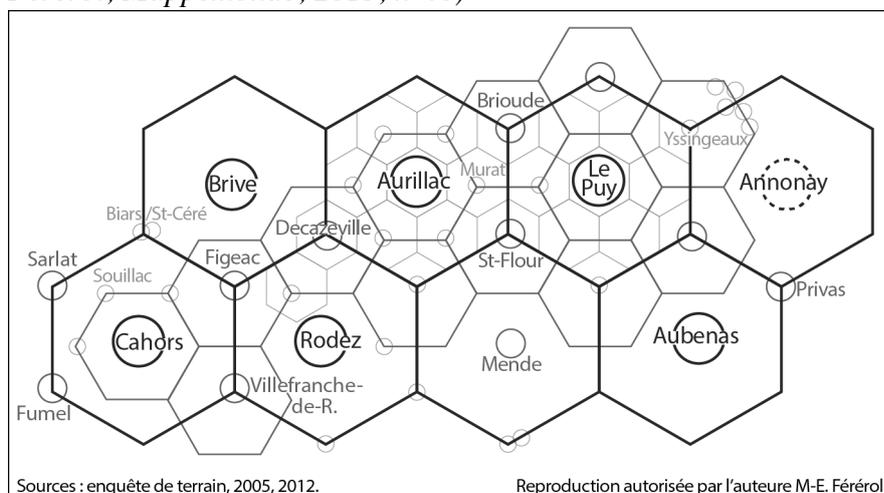
Enfin, la spécialisation dans les fonctions administratives de sous-préfecture (Saint-Dizier, Bergerac, Dole), contribue d'une certaine manière à les maintenir dans des fonctions d'encadrement qui si elles sont cruciales pour la population, restent à l'écart des circuits de la mondialisation.

C'est aussi la spécialisation de la petite ville dans une ou deux fonctions, qui conduit à l'assimiler à une marge : par cet aspect elle s'oppose en effet à la métropole mondialisée où la diversité fonctionnelle est de règle. Cette faible diversité des fonctions urbaines des petites villes isolées favorise les dynamiques décroissantes et leur progressive marginalisation : 622 petites villes comptent parmi les 700 villes en décroissance et 32% des petites villes sont en décroissance contre seulement 25% des grandes villes (plus de 100000 habitants). La Réforme Générale des Politiques Publiques a récemment débouché sur la fermeture de services publics (Rapport 2011 de l'Association des Petites Villes de France) qui ont davantage affecté les petites villes et contribuent à leur marginalisation. Taulelle et al. (2012) l'ont montré pour des petites villes comme Mirepoix, Lavenalet, ou Figeac.

2. Les transformations commerciales de l'espace français : les petites villes ne sont pas en marge

La théorie des lieux centraux de Walter Christaller (1933) envisage la ville comme une place centrale destinée à fournir des biens et des services à la population environnante. Selon ce modèle, les biens et les services organisent une hiérarchie dans l'espace en fonction de la fréquence de leur utilisation et de la quantité de population dont ils ont besoin pour exister. Ainsi une petite ville offre un faible nombre de commerces banals de recours fréquent (par exemple la Poste, l'école primaire, les magasins alimentaires, les salons de coiffure), tandis qu'une grande ville offre, outre ces commerces banals, des commerces anomaux, par exemple des magasins de luxe. Cette théorie a été largement mobilisée pour modéliser la hiérarchie des commerces et services présents dans les villes et pour déterminer l'étendue des aires d'influences des villes. Dans un article récent (2013), Fererol en vérifiait la validité pour analyser la structuration du réseau urbain du sud du Massif central (Figure 1).

Figure 1 : La théorie des lieux centraux appliquée au sud du Massif central (Source : M.E. Fererol, Mappemonde, 2013, n°40)



Depuis les années 1980, elle est toutefois bousculée par les transformations de l'appareil commercial, par la concentration progressive de la population le long des axes majeurs d'urbanisation, par l'augmentation des mobilités.

2.1. La 2^e révolution commerciale : l'émergence de la grande distribution, le déclin du commerce indépendant

La 2^e révolution commerciale s'amorce dans les années 1960-1970². Elle impose une forme radicalement nouvelle de distribution : libre service dans des magasins généralistes, alors que les magasins étaient jusque là spécialisés autour d'un comptoir et d'une zone d'entreposage inaccessible aux clients. Elle fait passer le commerce d'un modèle où il fallait vendre peu mais cher, à un modèle où il s'agit de vendre beaucoup, à bas prix (Daumas, 2006). La mutation des activités de commerce ainsi engendrée repose sur trois leviers : l'augmentation du niveau de vie et de la motorisation des ménages, l'entrée dans la société de consommation.

La 2^e révolution se matérialise par la diffusion d'un ensemble d'innovation en matière de distribution commerciale : supermarché, hypermarché, grande surface spécialisée, puis grandes surfaces à bas prix (les « discount »). Les premiers supermarchés et hypermarchés ouvrent en région parisienne en 1957, et 1963. L'hypermarché se distingue du supermarché par sa superficie (plus de 2500m²), par la présence systématique d'un parking, mais aussi par

² La première apparaît à la fin du XIX^e siècle avec les grands magasins et la sédentarisation du commerce indépendant

la diversité des types de produits qui y sont distribués : produits alimentaires, vêtements, électroménager.... Dans les années 1980, les Grandes et Moyennes surfaces Spécialisées (GMS) et les « discount » vont transposer le concept de grande surface dans le domaine du commerce anormal³ (équipement de la personne, mobilier, bricolage...), et des produits à bas prix (discount). L'avènement de ces lieux marchands marque désormais les paysages d'entrée de villes et les zones commerciales des marges urbaines : de nouvelles polarités apparaissent qui viennent concurrencer les pôles commerciaux de centre-ville.

Les innovations de la 2^e révolution commerciale ont bousculé la hiérarchie christallérienne des commerces et le rôle éminent du centre ville. Les petites villes, d'abord en marge de ces changements, ont peu à peu été gagnées par ces mutations.

2.2. A partir des années 1980 les petites villes rattrapent leur retard et adoptent les innovations de la 2^e révolution commerciale : les polarités commerciales de périphérie apparaissent

Suivant le schéma dynamique de la diffusion spatiale des innovations, les quatre innovations marchandes de la 2^e révolution se sont progressivement diffusées de manière hiérarchique dans le système urbain. Chaze (2014) a distingué quatre phases qui correspondent à l'apparition de quatre formes d'innovations commerciales. Toutes seront adoptées par les petites villes avec un décalage temporel. En ce sens les petites villes constituent des marges dans les premiers temps de la diffusion de ces innovations, puisqu'elles restent d'abord à l'écart du système. Cependant, une fois qu'elles ont adopté ces formes nouvelles de commerce de détail, elles s'inscrivent dans les transformations d'ensemble qui recomposent les polarités commerciales à l'intérieur des villes. Chaze (2014) montre que les supermarchés apparaissent entre 1958-1968 dans les grandes villes, entre 1960 et 1970 dans les moyennes villes, entre 1968 et 1975 dans les petites. Les autres innovations, hypermarchés, hard discount et grandes surfaces spécialisées suivront un schéma spatio-temporel similaire : l'apparition des grandes surfaces spécialisées débute en 1973 dans les grandes villes et 1983 dans les petites, celles des surfaces de « hard discount » commence en 1983 dans les grandes villes et 1993 dans les petites. Peu à peu les petites villes rattrapent leur retard et s'insèrent même dans la mondialisation puisque des grandes surfaces dépendantes de groupes étrangers tels que Lidl, Aldi ou Norma s'y sont installées (Chaze, 2008).

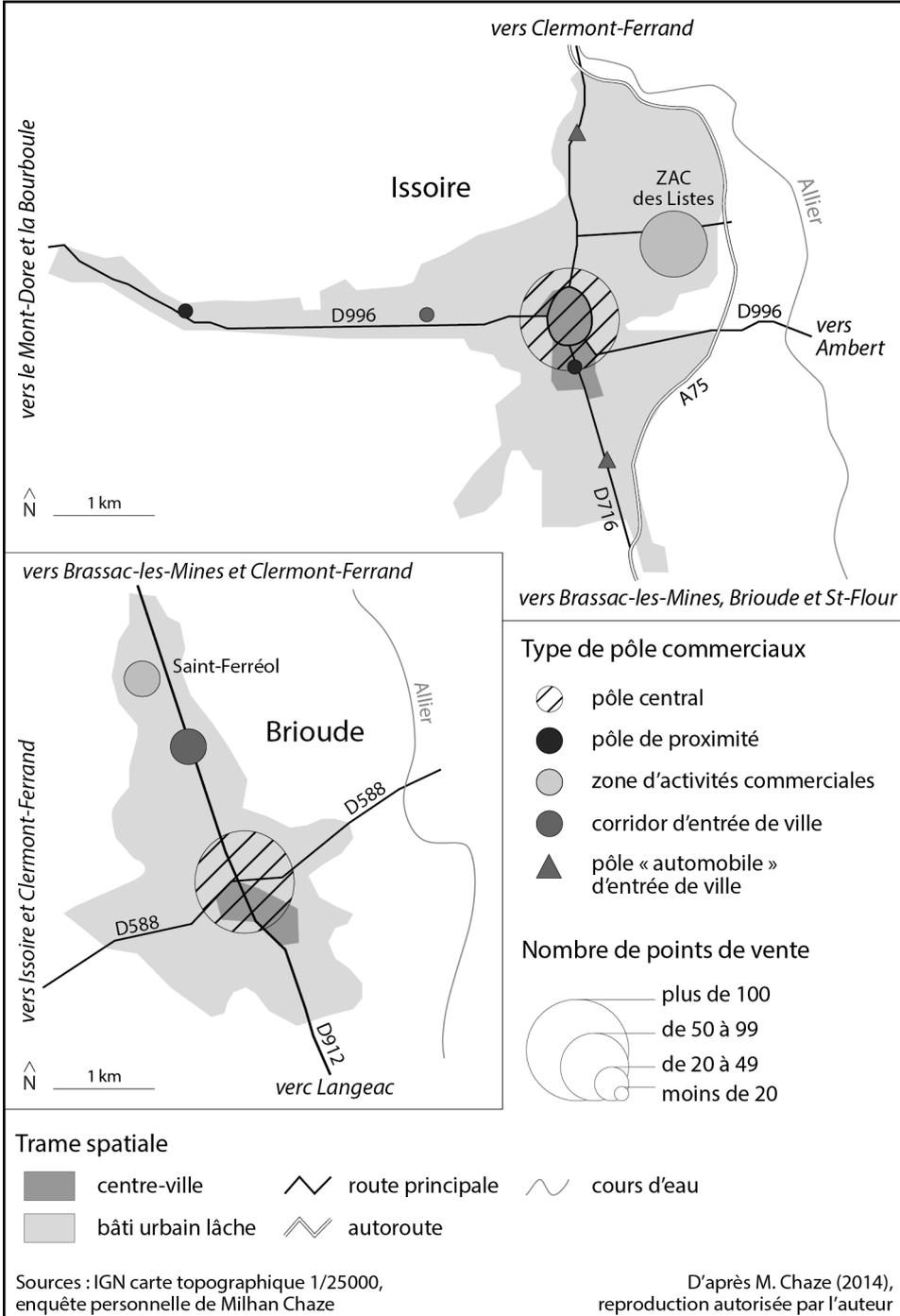
Les petites villes deviennent même le lieu d'apparition d'innovations dans le domaine de la grande distribution : ainsi les jardinerie de l'enseigne Gamm Vert sont surreprésentées dans les petites villes isolées : elles mêlent offre professionnelle et amateur et ne se retrouvent pas ailleurs. A l'inverse Botanic, Truffaut ou Jardiland privilégient une jardinerie de loisirs dédiée aux citadins et à ce titre sont présentes dans les petites villes intégrées et dans les zones commerciales des grandes agglomérations.

L'implantation des grandes surfaces a modifié radicalement le paysage urbain des petites villes : alors que le commerce anormal était présent au centre des villes, les grandes surfaces ont privilégié les périphéries urbaines. Ces localisations aux marges des villes ont favorisé l'émergence de multiples polarités commerciales et remis en cause la prééminence du centre-ville. L'enquête de Chaze (2010) menée à Issoire, Paray-le-Monial, Brioude, petites villes isolées, et celle de Berroir et al. (2015) menée dans le périurbain francilien, à Senlis et

³ Le commerce anormal désigne un commerce non alimentaire de recours exceptionnel ou semi-exceptionnel.

Meru (des petites villes intégrées) montrent que la clientèle des petites villes met en oeuvre des pérégrinations de proximité qui mêlent centre-villes et centre commerciaux de périphérie similaires à celles des grandes villes. Dans les deux cas, les centralités commerciales des grandes villes les plus proches, plus éloignées sont moins pratiquées. L'originalité des pérégrinations des villes isolées tient plus aux horaires d'ouverture des commerces (fermeture à l'heure du déjeuner) qu'aux formes spatiales des pratiques marchandes.

Figure 2 : Les multiples polarités commerciales des petites villes : Issoire et Brioude (D'après Chaze, 2014)



Dans les petites villes comme dans les grandes, l'émergence de ces polarités périphériques au détriment du centre historique a inquiété. Les acteurs locaux ont parfois mobilisé La loi Royer (1973) qui vise à protéger le commerce de proximité et impose des procédures d'autorisation pour l'ouverture de grandes surfaces de plus de 1000 M². Les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) composées d'élus locaux, de représentants consulaires et de représentants des associations de consommateurs⁵ ont opposé 17% de refus aux demandes dans les petites villes (Chaze, 2014). Ce faible taux traduit une forme de surenchère entre petites villes, les élus locaux ne voulant pas prendre le risque de refuser une création de grande surface qui serait autorisée par une petite ville « concurrente ».

Si Laborie écrivait en 1979 que « *la petite ville est de plus en plus mise à part dans les relations ville-campagne du fait même des circuits modernes de commercialisation* », en 2014 ce n'est plus vrai. Au contraire, après 50 ans de diffusion des innovations en matière de distribution, les petites villes ont adopté les innovations commerciales et sont « loin de l'image d'entités urbaines restées à l'écart de la modernité » (Chaze, 2014).

2.3. Le déclin du commerce de centre-ville participe à la marginalisation du centre

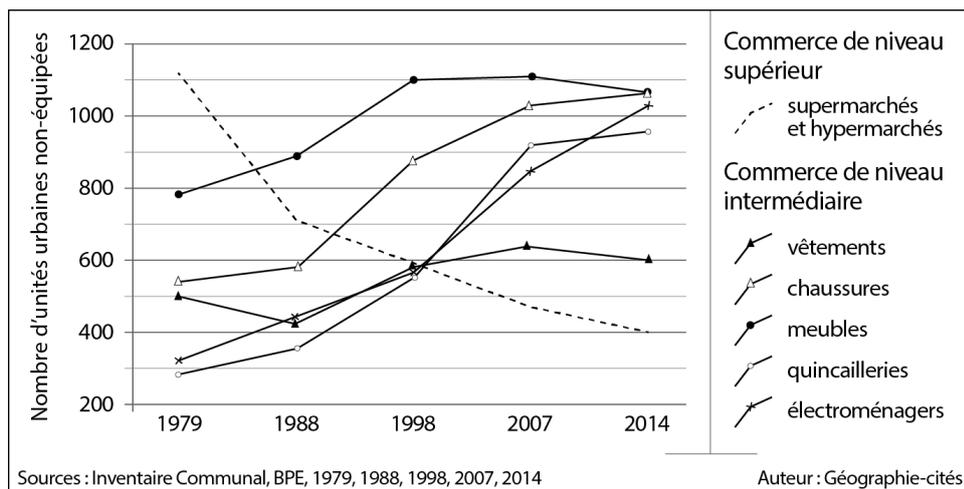
La 2^e révolution commerciale a favorisé le déclin du nombre de commerce (1,2 millions de commerces en 1920 à 850000 en 2012, Madry, 2011). En milieu urbain, ce recul a surtout concerné le commerce anomal, particulièrement sensible à partir des années 1990 (Figure 2). En Auvergne, entre 1988 et 1998, 50% des commerces de chaussures, vêtements, drogueries, magasins d'électroménagers ont disparu et 30 petites villes isolées sur 50 n'étaient plus équipées en 1998 (CERAMAC, 2001). Cette tendance s'observe aussi dans les petites villes intégrées.

Figure 3 : Le recul du commerce intermédiaire⁶ dans les petites villes françaises

⁴ La loi a été plus restrictive entre 1992 et 2008, puisque sous l'impulsion de Raffarin, le nombre de m² imposé à demande d'autorisation avait été réduit à 300m².

⁵ De 1992 à 2008 les CDEC, Commission départementale d'équipement commercial, de 1973 à 1992 les CDUC (Commission Départementale d'Urbanisme Commercial) examinaient les demandes d'ouvertures. Leurs compositions étaient similaires à celle de la CDAC.

⁶ La « gamme intermédiaire » des équipements de l'INSEE concerne les équipements dont la fréquence d'apparition à l'échelon communal est moins élevée que les équipements de proximité, et qui sont fréquemment présents ensemble dans une commune. Il s'agit d'un peu plus d'une trentaine d'équipements, dont 17 commerces. Parmi ceux-là : les librairies, magasin de vêtements, magasins de chaussures, magasins d'électroménager, et de matériel audio-vidéo, magasin de meubles, droguerie, quincaillerie, bricolage. Commerce anomal et intermédiaire se recoupent partiellement. Les supermarchés et hypermarchés relèvent de la catégorie dite « supérieure » de l'INSEE, encore moins fréquemment présente au niveau de l'ensemble des 36000 communes. La gamme des équipements de « proximité » concerne les équipements dont la fréquence d'apparition à l'échelon communal est la plus élevée : par exemple les boulangeries, boucheries, supérettes et fleuristes.



La vacance commerciale confirme cette évolution qui pourrait désormais contribuer à faire des centre-villes de nouvelles marges. Elle affecte les rues commerçantes et concerne davantage les petites villes dans lesquelles elle est passée de 6,3 à 8,6% (Madry, 2013). Cette progression accompagne une désaffection plus générale des centre-villes. C'est pourquoi le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires a lancée en 2014 « l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre-Bourg » qui vise un ensemble de 300 municipalités de moins de 10000 habitants affectées par le déclin. Une cinquantaine de villes parmi elles a été retenue (par exemple La Réole, Saint-Maixent L'Ecole, Ussel) pour bénéficier de financements visant à redonner de l'attractivité aux commerces et logements de centre-ville.

2.4. Les mobilités liées aux nouvelles centralités marchandes

D'une façon générale, la mise en œuvre de la seconde révolution commerciale s'est faite, grâce à une facilitation des mobilités individuelles, permise par la motorisation, puis la bimotorisation des ménages.

Néanmoins, c'est l'accroissement des mobilités ville-campagne engendrée par la périurbanisation (les mobilités pendulaires) qui a assuré aux commerces d'entrées de ville une pérennité. Les entrées de villes ne sont plus seulement des espaces périphériques, accessibles par les métriques automobiles, pensées pour les citadins. Ce sont désormais des centralités à part entière par l'augmentation de leur offre d'une part, mais surtout par une localisation au cœur des pratiques de mobilités de périurbains toujours plus nombreux. Pour les périurbains et les ruraux, le centre-ville est désormais marge, les occasions de s'y rendre se raréfiant ; l'entrée de ville devient l'espace central le plus pertinent (Lebrun, 2002). Ce phénomène signale l'émergence des *edge cities* (Garreau, 1991), ou du *tiers-espace* (entre ville et campagne) (Vanier, 2000). L'espace périurbain des grandes villes s'est développé plus loin et plus tôt, mais il ne leur est en rien spécifique. Les mobilités ont néanmoins durablement affecté les pratiques de consommation (Hani, 2010).

Conclusion

L'évolution des pratiques de mobilités a très largement contribué à pérenniser les innovations marchandes de la 2^e révolution commerciale. Ainsi, les pratiques résidentielles périurbaines engendrent des migrations pendulaires qui placent les entrées de villes au cœur des pratiques de mobilité (Gasnier, 2007). L'agrandissement des aires urbaines contribue là encore à renforcer la centralité marchande exercée par les grandes villes, aux dépens des plus petites. Pour autant, il serait caricatural d'envisager un positionnement statique des petites villes, qui seraient en perte de vitesse constante. Les paysages marchands des petites villes se sont en

effet transformés et présentent une diversité de paysages commerciaux souvent bien plus marquée que dans les centres-villes standardisés des grandes agglomérations. Les petites villes ont elle-même développé leur espace périurbain et ont accru leur emprise sur les campagnes environnantes. Le phénomène de périurbanisation a touché plus tard les pourtours des petites villes mais avec les mêmes effets. La configuration spatiale des petites villes fait que l'opposition frontale centre-ville / centralité périphérique est moins efficiente, la distance entre les deux éléments étant singulièrement plus réduite.

La situation des petites villes est donc plus complexe qu'il n'y paraît. Dans une approche statique, elles apparaissent lieu de centralité et de proximité pour leur environnement immédiat, mais en marge dès lors qu'on leur applique une grille de lecture métropolitaine. L'approche dynamique par la transformation des activités commerciales montre qu'elles participent aux changements en cours, avec retard : là aussi leur situation apparaît ambiguë. Comment s'inséreront-elles dans la 3^e révolution commerciale à venir, celle du e-commerce ? Pour l'instant, elles apparaissent en retard car les acheteurs de la vente à distance y sont sous-représentés par rapport à ce qu'on observe dans la population française (Chaze, 2014). Pôles de proximité, à l'instar des quartiers défavorisés des métropoles, certaines d'entre elles semblent davantage incluses par la négative à la dynamique de métropolisation en cours. Les petites villes décroissantes subissent ainsi les effets de leur faible aptitude à entrer dans le cycle de l'information. Elles ne sont pas les seules, et un certain nombre de villes moyennes et grandes, dans un contexte démographique atone subissent aussi des phénomènes de déclin. A l'heure où certains économistes prônent l'économie de la décroissance, la frugalité énergétique, le retour vers des consommations locales et de circuit court à l'instar des AMAP, ces petites villes pourraient offrir des perspectives pour un développement plus respectueux des enjeux environnementaux que promettent les décennies à venir. Dans le domaine de la recherche en géographie, leur petite taille permet de les appréhender dans une approche systémique susceptible de fournir des clefs de compréhension de phénomènes à venir : de parent pauvre de la recherche urbaine, elles pourraient devenir des sentinelles (Edouard, 2012).

Bibliographie

- CHAZE, M., 2014. *Le commerce des petites villes : Organisation géographique et stratégies d'aménagement. Etude du centre-est de la France*, Thèse de doctorat, sous la direction de Ch. Jamot, Université Blaise Pascal.
- EDOUARD, J.-C., 2012. « La place de la petite ville dans la recherche géographique en France : de la simple monographie au territoire témoin », *Annales de Géographie*, N° 683, pp. 25-42.
- FEREROL, M.-E., 2013. « Le modèle de Christaller et les espaces interstitiels du Massif Central », *Mappemonde*, n°112, pp. 1-16
- GASNIER, A., 2007, « Les temps de mobilité des consommateurs au cœur des nouvelles logiques d'implantation de l'offre commerciale », *Espace populations sociétés*, n°2-3, en ligne.
- GARREAU, J., 1991, *Edge City: Life on the New Frontier*, New York, Doubleday, AnchorBooks, 550 p.
- HANI M., 2010, *Mobilités d'achats et dépendance automobile : la durabilité de la ville mise à l'épreuve*, Thèse de doctorat, sous la direction de B. Steck, 374 p.
- LABORIE, J.P., 1979. *Les petites villes*, Paris, Ed. du CNRS, Centre Régional de Publications de Toulouse, Sciences Sociales, 363 p.
- LEBRUN N., 2002. *Centralités urbaines et concentrations de commerces*, Thèse de doctorat, sous la direction de M. Bazin, Université de Reims, 532p.

MADRY, P., 2013, « Vacance commerciale, côte d'alerte », *Etudes foncières* N°164, pp. 12-17

MAINET, H., 2008, « Qu'est-ce qu'une petite ville ? Réflexions à partir d'études de cas », *BAGF*, n° 1, pp. 13-22.